

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 septembre 2022

LADOM LANCE UNE CONSULTATION SUR LA CONTINUITÉ TERRITORIALE « LADOM 2024 »

Cet automne, LADOM lance une consultation des acteurs locaux des DROM et des COM. Elle doit permettre d'identifier et de mesurer les écarts entre l'offre sur le territoire hexagonal et son déploiement dans les DROM-COM. A l'issue, le cas échéant, l'offre de services concernant les mesures d'accompagnement à la mobilité pourrait être enrichie.

Cette consultation a pour objectif de contribuer à redéfinir la continuité territoriale adaptée à l'objet de l'Agence en intégrant l'évolution de la situation climatique, la technologie, les habitudes professionnelles, les interactions sociales, la mobilité sociale, et bien sûr, la situation économique et démographique. A la lumière de ces nouveaux enjeux, la réflexion sur le champ de la continuité territoriale doit permettre à LADOM de continuer à œuvrer en faveur de l'égalité des chances pour les outre-mer.

C'est dans ce cadre que tout d'abord, des travaux ont été menés depuis le printemps par la direction générale de LADOM en interne avec les équipes. Une consultation externe ciblant les principaux acteurs locaux : parlementaires, élus, services de l'Etat, syndicats professionnels, acteurs de la solidarité, etc. a été lancée cet été. A l'issue de la consultation, un arbitrage des idées et des propositions qui émergeront sera rendu début 2023. Le projet stratégique « LADOM 2024 » verra le jour une année plus tard, avec l'aménagement des textes de loi, l'installation de nouveaux partenariats et la mise en adéquation des besoins et des moyens pour agir.

En savoir plus sur LADOM :

LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) est l'acteur majeur de la mobilité des résidents des outre-mer au service du développement économique, social et culturel de leur territoire. Son action repose sur les principes d'égalité des droits, de solidarité nationale et d'unité de la République. Opérateur de l'Etat, l'Agence met en œuvre la politique de continuité territoriale. Devenue un Établissement Public Administratif (EPA) en 2016, LADOM est financée par le ministère des Outre-mer, le ministère en charge du Budget, les collectivités d'outre-mer (collectivités territoriales, conseils régionaux et conseil départemental pour Mayotte) et par l'Union Européenne via le Fonds social européen (FSE). En 2021, près de 20 000 résidents d'outre-mer ont été accompagnés par LADOM.

Contact presse : *Laura Bourgninaud, Directrice de cabinet & de la communication* – laura.bourgninaud@ladom.fr